

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi AGDBL – Les 5 et 6 Juillet 2025

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Article 1 – Autorisation

Le tournoi est enregistré sous le n° de dossier POONA : 2400235.

Article 2 – Comité d'Organisation

Le tournoi AGDBL est organisé par le club AU GREZ DU BAD LIONNAIS (AGDBL) et se déroule selon le RGC de la FFBAD. Ce règlement particulier complète ou précise le RGC.

Article 3 – Lieu de la compétition

La compétition se déroulera au Complexe « Les Tilleuls » et la salle de sport PAULETTE FOUILLET, situé Avenue des Tilleuls 49220 LE LION D'ANGERS. Il y aura 12 terrains de jeu et une salle d'échauffement.

Article 4 – Juges Arbitres

4.1 : Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de deux juges arbitres, Marielle FALOUR et Hervé ROCHEREAU désignés par le comité d'organisation. Les décisions des juges arbitres sont sans appel. Les juges arbitres sont en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas les règlements.

4.2 : Tous les matchs seront auto-arbitrés.

Article 5 – Conditions de participation

5.1 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.

5.2 : Les joueurs mineurs seront sous la responsabilité d'un adulte majeur pendant toute la durée de la compétition. Ce responsable devra remplir le formulaire « représentants joueurs mineurs » à la table de pointage.

5.3 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBAD. Il est ouvert aux catégories minimales à vétérans. Les joueurs et joueuses devront être licenciés à la date limite d'inscription et ne devront pas faire l'objet d'une suspension.

5.4 : Les classements : de NC à R4.

Article 6 – Séries et tableaux

6.1 : Le samedi auront lieu les simples et les doubles mixtes. Les doubles hommes et les doubles dames se dérouleront le dimanche. La combinaison simple/mixte est interdite.

6.2 : Le tournoi se disputera en poules (de 4 dans la mesure du possible) puis par élimination directe ou en poule unique, avec deux sortants pour les poules de 3 et 4.

6.3 : Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.

6.4 : La confection des tableaux, en accord avec les juges arbitres sera réalisée par le comité d'organisation. Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

Article 7 – Inscriptions

7.1 : La date limite des inscriptions est fixée au 24/06/2025. Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être clos avant la date limite des inscriptions.

7.2 : Le classement par points hebdomadaire (CPPH) des joueurs et joueuses pris en compte sera celui du 20/06/2025.

7.3 : Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 25/06/2025.

7.4 : Les inscriptions et les paiements se feront uniquement sur EBAD. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. En double, l'inscription ne sera validée qu'à l'inscription des deux partenaires. En cas de trop forte affluence la priorité sera donnée, par tableau, par ordre d'arrivée.

7.5 : Avant le tirage au sort, toute modification ou annulation devra être faite par courrier électronique à l'adresse suivante : tournoisagdbl@gmail.com. Si c'est après le tirage au sort, adresser un justificatif à cette même adresse ainsi qu'à la ligue des PDLL (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr).

7.6 : Les frais d'engagement par participant sont de 15 € pour un tableau et de 20 € pour deux tableaux.

7.7 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une catégorie faute de participants ou bien de regrouper certaines catégories avec accord préalable des juges arbitres.

7.8 : Une convocation sera adressée aux joueurs et joueuses inscrits par mail et aux clubs le mardi 1^{er} juillet 2025. Les convocations seront aussi visibles sur EBAD et BADNET.

7.9 : Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut être appelé 60 minutes avant son premier match.

Article 8 – Volant homologués

8.1 : Les volants sont à la charge des joueurs/joueuses, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (RSL 03).

8.2 : Si le volant touche la structure de la salle (les filins, les panneaux de basket) dans l'aire de jeu, il faudra considérer un let une seule fois au service et faute en cours de jeu.

Article 9 – Pendant la compétition

9.1 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

9.2 : Tout participant désirant s'absenter quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des juges arbitres et avertir la table de marque.

9.3 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains.

9.4 : A l'exception des deux premiers tours, un joueur peut être appelé 60 minutes avant l'heure prévue de son match. L'échéancier n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité d'organisation se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

9.5 : Les participants disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (test de volants inclus).

9.6 : Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes. Ce délai ne pourra être réduit qu'à la demande des intéressés.

9.7 : Tout participant non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par les juges arbitres.

9.8 : Tout participant devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 10 – Forfait

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation employeur...).

Article 11 – Dopage, médicaments, arrêt maladie

11.1 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges arbitres avant son premier match du tournoi.

11.2 : L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Article 12 – Vol/Perte

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 13 – Droit à l'image

Tout participant s'engage à renoncer toute revendication sur son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi. Les photos prises par le club durant le tournoi pourront être utilisées sur Internet (site du club, réseaux sociaux...) et sur les diffusions de la mairie ou l'intercommunalité. Tout joueur qui ne souhaite pas être pris en photos devra le signaler auprès de la table de marque.

Article 14 – Adoption du règlement

Toute participation à ce tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Contact organisation : 06 34 09 11 37 ou tournoisagdbl@gmail.com